



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines  
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,  
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-2

### **Approbation d'un compromis de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les consorts WEIS**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le compromis de vente signé le 11 septembre 2025 entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Suzette Elisabeth WEIS de Diekirch et Monsieur Marcel Aloyse Mathias WEIS de Biwer, parties venderesses, d'autre part ;

Considérant que la vente porte sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 669/6070, lieu-dit « Op der Ëmkéier », d'une surface de 1ha, 35 ares et 50 centiares ;

Considérant que le prix de vente est fixé à 4.065.000 € et que le collège des bourgmestre et échevins propose aux conseillers d'avoir recours à l'emprunt pour financer le montant total du prix d'acquisition ;

Considérant que la vente s'inscrit dans le cadre de l'extension du campus scolaire et sportif ;

Considérant que, lors d'une séance de travail en date du 20 octobre 2025, le conseil communal a pu discuter analyser différentes options de l'agrandissement du campus scolaire et sportif et a ainsi pu se mettre d'accord sur l'utilité d'intégrer la présente parcelle numéro cadastral 669/6070 dans le concept d'extension ;

Considérant qu'il y a lieu de privilégier l'implantation d'un terrain de foot à cet endroit afin de permettre la construction d'un complexe scolaire à l'emplacement actuel du terrain de foot II ;

Entendu les explications du bourgmestre, remerciant les parties venderesses de leur collaboration dans l'intérêt de l'extension indispensable du campus scolaire et sportif ;

Après délibération

DECIDE A SIX VOIX OUI, UNE VOIX NON ET UNE ABSTENTION

- d'approuver le compromis de vente signé le 11 septembre 2025 entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Suzette Elisabeth WEIS de Diekirch et Monsieur Marcel Aloyse Mathias

---

WEIS de Biver, parties venderesses, d'autre part, portant sur la vente de la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biver, section C de Biver, numéro 669/6070, lieu-dit « Op der Ëmkéier », d'une surface de 1ha, 35 ares et 50 centiares, au prix de vente fixé à 4.065.000 € ;

- de privilégier l'implantation d'un terrain de foot à cet endroit afin de permettre la construction d'un complexe scolaire à l'emplacement actuel du terrain de foot II ;

- de contracter un emprunt bancaire pour financer le montant total du prix d'acquisition de ladite parcelle et de charger le collège des bourgmestre et échevins d'entamer les démarches y relatives auprès des banques.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biver, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ  
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal

